

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1522

26 mai 2016

SOMMAIRE

AB Group S.A.	73014	Erasmus Investments S.à r.l.	73021
Adomex	73014	Eren Brazil	73019
AEGON Global Funds	73014	Ethico Plus Managers S.à r.l.	73021
Agralux S.A.	73013	E-Trash S.à r.l.	73052
Altice US Finance S.A.	73015	Financière BEMC S.à r.l.	73020
Arrows S.A.	73015	FOYER IMMO S.A.	73020
Atlas Participations Luxembourg S.C.A.	73016	Gagfah S.A.	73020
Atlas Participations S.à r.l.	73016	HV Properties S.à r.l.	73019
Azur-Lux Invest S.C.I.	73017	LBP Luxco S.à r.l.	73015
Blackwood Group S.A.	73056	N.01 «Alfa-Invest» S.A.	73011
BMHRE 3	73018	N.04 Alfa Business S.A.	73010
BOSC	73018	Netto-Recycling S.A.	73010
Brittix S.A.	73012	NextEnergy Capital S.à r.l.	73011
Cauren S.A.	73016	nGage Consulting International S.A.	73011
Christane Holding	73011	Poinsettia S.à r.l.	73022
Cityhold Participations S.à r.l.	73012	S.C.I. Gëssenknepchen	73010
CSI Europe S.à r.l.	73055	Soclem Energy S.à r.l.	73010
DS Turkey 9 S. à r. l.	73021	Sunshine Lux Holdings SA	73017
Easy Distribution S.A.	73019	Tamarindo Investments S.A.	73013
Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg)	73018	Tanglewood Finance S.à r.l.	73013
Elderflower Infrastructure I S.à r.l.	73045	Teahupoo Investments S.A.	73017
Elderflower Infrastructure IX S.à r.l.	73048	Tinsel Group S.A.	73035
Elderflower Infrastructure X S.à r.l.	73050	Trinova Select Lux S.A.	73012

S.C.I. Géssenknepchen, Société Civile.

Siège social: Luxembourg, 35, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg E 1.590.

—
DISSOLUTION*Décision des associés du 1^{er} mars 2016*Suite à la décision des associés du 1^{er} mars 2016, la société a été dissoute avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2016.

Pour la société

Référence de publication: 2016082282/13.

(160048462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Netto-Recycling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 4, rue Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 52.161.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 5 juillet 2013 a renouvelé:

- Madame Mireille SCHROEDER-MEYERS, administrateur de sociétés, née à Luxembourg le 25 juin 1965, demeurant à L-6186 Gonderange, 10 Massewee, en qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2019;

- Monsieur Roland MEYERS, administrateur de sociétés, né à Luxembourg le 27 novembre 1968, demeurant à L-7670 Reuland, 13 Op der Stross, en qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2019;

- Monsieur Fernand MEYERS, employé privé, né à Luxembourg le 19 octobre 1963, demeurant à L-6235 Beidweiler, 6-C, Rue de Grevenmacher, en qualité d'administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2016082206/19.

(160048323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Soclem Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 22, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 181.467.

—
Par la présente, je vous notifie ma démission du mandat de gérant de la société, avec effet immédiat. En conséquence, cette démission prend effet à la date de la présente lettre.

Illange, le 20 novembre 2015.

Eric FRICKER.

Référence de publication: 2016082332/10.

(160048860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

N.04 Alfa Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 16, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 156.309.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenu le 10 novembre 2015 que M. Jorge Guedes demeurant professionnellement au 1-3 Millewee, L-7257 Helmsange, est nommé au poste de commissaire aux comptes, jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016082193/12.

(160048928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

NextEnergy Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.021.470,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 136.767.

—
Extrait de la résolution du conseil de gérance prise en date du 15 mars 2016.

En date du 15 mars 2016, le Conseil d'Administration de la Société a pris la résolution suivante:

Le siège social de la Société est transféré de L-2661 Luxembourg, 44, Rue de la Vallée, à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, avec effet immédiat.

EXTRAIT

Dorénavant l'adresse de M. Gianluca Ninno, administrateur de la Société, est 127, Rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEXTENERGY CAPITAL S.à R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016082194/19.

(160048383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

N.01 «Alfa-Invest» S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 16, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 162.368.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenu le 10 novembre 2015 que M. Jorge Guedes demeurant professionnellement au 1-3 Millewee, L-7257 Helmsange, est nommé au poste de commissaire aux comptes, jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016082192/12.

(160048927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

nGage Consulting International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 51, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.076.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration du 9 mars 2016 que:

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société du 232, rue de Beggen L-1220 Beggen au 51, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016082427/12.

(160049377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Christane Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 178.904.

—
HRT REVISION S.A. a remis sa démission, avec effet au 10 mars 2016, de son mandat de Commissaire de la société CHRISTANE HOLDING, une Société Anonyme ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 178.904.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016082580/11.

(160049671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Cityhold Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 163.784.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé, par voie de résolutions écrites, adoptées le 21 mars 2016, d'accepter les démissions des personnes suivantes en tant que gérants de la Société, avec effet au 21 mars 2016:

- Johan Kuylenstierna,
- Cliff Langford,
- Elisabeth Skog,
- Lisa Flodin,
- Robert Viksten.

L'associé unique de la Société a également décidé de nommer

- Sinead Browne, résidant professionnellement au 4a rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg
 - John Sutherland, résidant professionnellement au 2, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
 - Kike-Oramba Kambi, résidant professionnellement au 4a rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg
- en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet au 21 mars 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cityhold Participations S.à r.l.

Référence de publication: 2016082584/23.

(160049315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Brittix S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 172.071.

—
Le domicile de la société BRITTIX S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 172071, constituée le 09 octobre 2012 par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, Notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C N° 2766 du 14 novembre 2012, établi au 17, rue Beaumont L - 1219 Luxembourg, a été dénoncé le 21.03.2016.

Luxembourg, le 21.03.2016.

MANACO S.A.

Signature

Référence de publication: 2016082550/12.

(160049403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Trinova Select Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 179.271.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 21 mars 2016

Le Conseil d'administration accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Sean Murray de sa fonction d'administrateur de la société.

Le Conseil d'administration coopte en son remplacement avec effet immédiat, Monsieur Nandkumar Dyanghee, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, né le 14 mars 1982 à l'Ile Maurice, en qualité d'administrateur de la société.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à la prochaine assemblée générale, pour qu'elle procède à son élection définitive.

Luxembourg, le 21 mars 2016.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016082349/19.

(160048978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Tamarindo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 170.791.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société tenue le 14 mars 2016

Quatrième résolution

Renouvellement du Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée Générale décide de renouveler Ernst & Young aux fonctions de Réviseur d'Entreprises de la société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2016. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2016.

TAMARINDO INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2016082352/16.

(160048887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Tanglewood Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: USD 18.100,00.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.
R.C.S. Luxembourg B 87.210.

L'adresse du siège social de l'associé suivant a changé comme suit:

PRB Luxembourg International S.à r.l. se situe désormais au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tanglewood Finance S.à r.l., en liquidation volontaire

Geoffrey Denis L. Picrit

Liquidateur

Référence de publication: 2016082353/14.

(160048150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Agralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 14.153.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2016:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Mademoiselle Cécile ANGELETTI, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2019.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2019.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2016082469/24.

(160049691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Adomex, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.
R.C.S. Luxembourg B 121.385.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 21 mars 2016

Suite à la démission de Monsieur Jaap Meijer de son mandat de gérant, Monsieur Enzo Guastaferrri, demeurant 4, rue Jean-Pierre Probst L-2352 Luxembourg, est nommé en remplacement avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

François Bourgon et Enzo Guastaferrri

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016082463/16.

(160049071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

AEGON Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 181.732.

—
Monsieur Blake Bostwick a démissionné de son poste d'administrateur le 11 mars 2016.

Monsieur Marijn Paul Smit, residing 1801 California Street, Denver, CO 80202 USA, a été nommé administrateur le 11 mars 2016, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui aura lieu en 2016.

Bertrange, le 21 mars 2016.

Pour le compte de Aegon Global Fund

Citibank Europe plc, Luxembourg Branch

Référence de publication: 2016082467/13.

(160049870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

AB Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 177.285.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 mars 2016 que, suite à une réorganisation des organes sociaux:

a) a été nommé nouvel administrateur

- Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la CE. e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, pour remplacer Monsieur Claude Geiben

b) ont été renommés administrateurs

- Madame Gabriele Schneider, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Monsieur Jérôme Domange, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

c) a été renommé commissaire aux comptes

- SCHAEFFER & PARTNERS S.A., 12, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2021.

Luxembourg, le 11 mars 2016.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2016082458/25.

(160049821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Altice US Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 197.106.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 18 mars 2016

Le conseil d'administration de la Société a décidé en date du 18 mars 2016 de nommer Monsieur Jérémie BONNIN, né le 30 juin 1974 à Paris (France), avec adresse professionnelle au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en qualité de Président du conseil d'administration de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 18 mars 2016.

Référence de publication: 2016082479/13.

(160049397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Arrows S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 75, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 136.897.

Renouvellement des mandats d'administrateur:

Luxembourg, le 17-03-2016

Monsieur Jean-Claude ROUSSEL, né à Lile le 8 mai 1943 demeurant professionnellement L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

Monsieur Frédéric VERONESE, né à Moyeuve-Grande le 7 août 1969 demeurant professionnellement L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

Madame Karine ROUSSEL-VERONESE, née à Lile le 24 août 1968 demeurant professionnellement L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

Madame Karine ROUSSEL-VERONESE prénommée est également renouvelée dans sa fonction d'administrateur-délégué à la gestion journalière.

Les mandats des administrateurs expireront à la suite de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à s'exprimer en 2019.

Pour l'Administration

Signature

Référence de publication: 2016082491/20.

(160049021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

LBP Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.049.300,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 120.195.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 11 mars 2016 que:

A compter du 12 mars 2016, M. Simon Parr Mackintosh est remplacé comme Gérant de catégorie A par Mme Petra Ekas, ayant son adresse professionnelle au 95, Wigmore Street, 5th Floor; W1U 1DL London, Royaume-Uni, pour une durée indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

Gérants de catégorie A:

- M. Rodolpho Amboss
- M. Norbert Porcsin
- M. Marcellino von Hoensbroech
- Mme Petra Ekas

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 mars 2016.

Référence de publication: 2016082140/21.

(160048261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Atlas Participations Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.414.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg le 16 mars 2016

L'assemblée a pris acte de la démission de Atlas Participations S.à r.l. de ses fonctions d'actionnaire commandité et de gérant unique de la Société avec effet au 16 mars 2016.

L'assemblée approuve la nomination de First Atlas (IX) Lux S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.190 en tant que nouvel actionnaire commandité de la Société et gérant unique avec effet au 16 mars 2016.

L'assemblée a pris acte des démissions M. Frank Przygodda, M. Olivier Duha et M. Frédéric Jousset en tant que membres du conseil de surveillance de la Société avec effet au 16 mars 2016.

En outre, l'assemblée décide de nommer les personnes suivantes comme nouveaux membres du conseil de surveillance de la Société avec effet au 16 mars 2016 et, pour une durée de six (6) ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires approuvant les comptes annuels devant se tenir en 2022:

- M. Jan Koenighaus, de résidence professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;
- M. Markus Trierweiler, de résidence professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg; et
- M. Thomas Probst, de résidence professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

En outre, l'assemblée approuve le transfert du siège social de la Société avec effet au 16 mars 2016 à l'adresse suivante: 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Atlas Participations Luxembourg S.C.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016082451/28.

(160049975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Atlas Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 167.396.

—
Extrait rectificatif du dépôt L160048341

Faisant référence au dépôt L160048341 effectué pour la Société le 21 mars 2016, il convient de corriger une erreur matérielle.

Le nom de famille du gérant de la Société Monsieur Iain MacLeod doit s'orthographier comme suit «MacLeod» et non «McLeod».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2016.

Référence de publication: 2016082452/15.

(160049278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Cauren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 29.619.

—
La soussignée AUDITEX S.à r.l., 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B 91.559, démissionne avec effet immédiat de son poste de commissaire aux comptes de la société CAUREN S.A., 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B 29.619.

Luxembourg, le 18 mars 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016081875/11.

(160048766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Sunshine Lux Holdings SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 162.183.

L'an deux mille seize, le dix-huit mars,

L'administrateur unique décide en date du 18 mars 2016 la nomination aux fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat de:

- la société Coficom Trust S.à r.l. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.931 et dont le siège social est situé au L-9227 Diekirch, 50 Esplanade, le mandat de commissaire aux comptes ainsi est nommé est à durée indéterminée.

L'administrateur unique décide la révocation aux fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat de:

- Monsieur Nicolas Pascal EDWARDS, né le 19 avril 1965 à Nice (France), résident à L-1864 Luxembourg, 4 rue Ernest Koch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 mars 2016.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2016082304/24.

(160048351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Teahupoo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 170.795.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société tenue le 14 mars 2016

Quatrième résolution

Approbation du renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Ernst & Young aux fonctions de Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2016. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2016.

TEAHUPOO INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2016082354/16.

(160048869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Azur-Lux Invest S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 32, rue Mathias Weistroffer.

R.C.S. Luxembourg E 4.200.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'assemblée générale des associés tenue au siège social le 11 mars 2016

- Le siège social est fixé au L-1898 Kockelscheuer, 32, rue Mathias Weistroffer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2016.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2016082456/14.

(160049034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

BMHRE 3, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 142.555.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 16.03.2016

Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden gewählt, Ihre Mandate enden anlässlich der ordentlichen Generalversammlung welche über das Geschäftsjahre 2020 zu beschließen hat:

- Herr Herbert Müller, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in L-5485 Wormeldange-Haut, 2, Berreggaass (Vorsitzender)
- Herr Joachim Wörz, Diplomkaufmann, wohnhaft in L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur
- Herr Marcus Koster, Bauingenieur, wohnhaft in D-54318 Mertesdorf, Rieslingweg 19
- Herr Dominik Müller, Betriebswirt, wohnhaft in L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade

Die Aktiengesellschaft Ernst & Young mit Sitz in L-1855 Luxembourg, 35E, avenue J. F. Kennedy wird zum Kommissar der Gesellschaft ernannt; Ihr Mandat endet anlässlich der ordentlichen Generalversammlung welche über das Geschäftsjahre 2016 zu beschließen hat.

Unterschriften.

Référence de publication: 2016082539/18.

(160049559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

BOSC, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.819.258,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 179.249.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 11 février 2016 que:

- La démission de Madame Sandrine BISARO gérant de classe B de la Société, a été acceptée avec effet au 10 février 2016.

- Madame Caroline GOERGEN, née le 09 juin 1979 à Verviers (Belgique), et demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur L-2310 a été nommée en tant que gérant de classe B, avec effet au 10 février 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mars 2016.

Référence de publication: 2016082544/17.

(160049986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 88.591.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social à Luxembourg, le 14 septembre 2015 à 11h00

2. Organisation

(...)

Nomination de Monsieur Dimitri Guillaume au Comité Exécutif

Sous réserve de l'agrément de la Commission de Surveillance du Secteur Financier («la CSSF»), le Conseil d'Administration nomme Monsieur Dimitri GUILLAUME, Vice-Président, né le 04/12/1972 à Bastogne (Belgique), domicilié professionnellement 20, boulevard Emmanuel Servais -L-2535 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2016.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016082681/19.

(160049242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Easy Distribution S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 92.419.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 16 juin 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu des articles 203 et 203-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société anonyme EASY DISTRIBUTION S.A, dont le siège social à L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-duchesse charlotte, a été dénoncé en date du 19 juillet 2010, RC no B92419;

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENERT, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Nadia JANAKOVIC, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 07 juillet 2011 au greffe de la 6^{ème} chambre du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale.

Pour extrait conforme

Maître Nadia JANAKOVIC

Le liquidateur

Référence de publication: 2016082698/19.

(160049912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Eren Brazil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 4, Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 183.793.

Extrait des résolutions

Il résulte d'une décision du gérant unique du 1^{er} mars 2016, que le siège social est transféré au 4, rue Willy Goergen L-1636 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 mars 2016.

Référence de publication: 2016082705/12.

(160049601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

HV Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 1.020.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 169.550.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé, par voie de résolutions écrites, adoptées le 21 mars 2016, d'accepter les démissions des personnes suivantes en tant que gérants de la Société, avec effet au 21 mars 2016:

- Johan Kuylenstierna,
- Robert Viksten,
- Elisabeth Skog,
- Cliff Langford,
- Lisa Flodin.

L'associé unique de la Société a également décidé de nommer

- Sinead Browne, résidant professionnellement au 4a rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg
 - Kike-Oramba Kambi, résidant professionnellement au 4a rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg
 - John Sutherland, résidant professionnellement au 2, Rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg
- en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet au 21 mars 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HV Properties S.à r.l.

Référence de publication: 2016082804/23.

(160049663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Financière BEMC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 173.608.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 mars 2016, les actionnaires ont décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société a été transféré du 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet immédiat.

2. La démission de Monsieur Vladimir Mornard et de Monsieur Johan Dejans de leur mandat de gérants de catégorie B a été acceptée par les associés avec effet immédiat.

3. Monsieur Manuel Mouget, né le 06 janvier 1977 à Messancy, Belgique, avec adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de catégorie B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

4. Madame Delphine Schmidt, née le 02 février 1984 à Liège, Belgique, avec adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a été nommée en tant que gérante de catégorie B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2016082727/25.

(160049460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

FOYER IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 7.694.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 9 mars 2016 que

- Messieurs Benoît Dourte, Marc Lauer, Christophe Pimenta et Clément Villaume ont été reconduits comme administrateurs pour une durée d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2017 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2016;

- la Fiduciaire Joseph Treis Sàrl a été reconduite comme commissaire jusqu'à l'Assemblée générale de l'an 2017 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2016.

Monsieur Marc LAUER a été reconduit comme Président du Conseil d'administration pour une durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale de l'an 2017 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER IMMO S.A.

Référence de publication: 2016082750/17.

(160049846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Gagfah S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.526.

—
EXTRAIT

Le mandat de Monsieur Thomas Zinnöcker en tant que membre du conseil d'administration (Verwaltungsratsmitglied) de la Société a pris fin en date du 31 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2016.

Référence de publication: 2016082757/12.

(160050051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Erasmus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 136.924.

—
Auszug aus der ausserordentlichen Generalversammlung vom 30. Dezember 2015

Die Generalversammlung beschließt die Verlegung der Geschäftsadresse von der 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg in die 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg zum 01. Januar 2016.

Die Teilhaber -

1. Thomas Probst
 2. Wolfgang Hanns Wilhelm Freiherr von Crailsheim
 3. Lars Cremer
 4. Eric Max Charles Syz
 5. Hans Otto Rudolf Albrecht
 6. Jargonnant Partners S. à r.l.
- ändern ihre Geschäftsadresse auf 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Luxemburg, den 21. März 2016.

Erasmus Investments S. à r.l.

Diane Wolf

Référence de publication: 2016082685/21.

(160049238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Ethico Plus Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.450,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 118.647.

—
Extrait des décisions du gérant en date du 22 décembre 2015

Le siège social est transféré au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Déclaration

Suite à un changement d'adresse, Monsieur Gianluca Ninno, Gérant, est désormais domicilié au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

La société NEUTRON S.A., associée unique, a transféré son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg avec effet au 22 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2016082693/20.

(160050128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

DS Turkey 9 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 145.479.

—
Par résolutions prises en date du 10 mars 2016, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Géraldine Schmit, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 15 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2016.

Référence de publication: 2016082668/13.

(160050052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Poinsettia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 200.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 203.890.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the ninth day of February.

Before the undersigned, Maître Henri BECK, notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

POINSETTIA L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands registered under number 82730; represented by its general partner, Poinsettia GP LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the Delaware, United States of America, having its registered office at c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America and registered with the Delaware Division of Corporation under number 5783893;

here represented by Peggy Simon, employee, whose professional address is in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Poinsettia S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at two hundred thousand United States Dollars (USD 200,000.-), represented by:

(a) twenty thousand (20,000) class A shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (the Class A Shares);

(b) twenty thousand (20,000) class B shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (the Class B Shares);

(c) twenty thousand (20,000) class C shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (the Class C Shares);

(d) twenty thousand (20,000) class D shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (the Class D Shares);

(e) twenty thousand (20,000) class E shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (the Class E Shares);

(f) twenty thousand (20,000) class F shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (the Class F Shares);

(g) twenty thousand (20,000) class G shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (the Class G Shares);

(h) twenty thousand (20,000) class H shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (the Class H Shares);

(i) twenty thousand (20,000) class I shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (the Class I Shares); and

(j) twenty thousand (20,000) class J shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (the Class J Shares).

The Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares shall together be referred to as the Shares, each being a Share.

5.2. A Share Unit shall consist of one (1) Share from each class of Shares held by the same holder (a Share Unit).

5.3. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Repurchase and Cancellation of Shares.

6.1. The share capital of the Company may be reduced through, among others, the cancellation of Shares including by the repurchase and cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class J Shares).

6.2. In the event of a reduction of the share capital through the repurchase and cancellation of a class of Shares (in the order provided in article 6.1 above), such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, to the Total Cancellation Amount and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.3. The reduction of the share capital through the repurchase and cancellation of a class of Shares must be decided by the General Meeting, in the manner provided for an amendment of the Articles.

6.4. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount per class by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.5. The Total Cancellation Amount shall be the Available Amount calculated on the basis of the Interim Accounts unless otherwise resolved by the sole manager or the Board, as the case may be, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

6.6. The Available Amount in relation to a class of Shares to be repurchased and cancelled means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves (including, for the avoidance of doubt, the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be repurchased and cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles or in the reasonable opinion of the Board set aside to cover running costs of the Company and (iii) the amount to be allocated to the classes of

Shares that are not repurchased and cancelled in accordance with article 17 of these Articles, each time as set out in the Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting), so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + RP)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be repurchased and cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles or in the reasonable opinion of the Board set aside to cover running costs of the Company

RP = the amount allocated to the classes of Shares that are not repurchased and cancelled in accordance with article 17 of these Articles

6.7. Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date and the Interim Account Date means the date no older than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

6.8. Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 7. Shares and Transfer of Shares.

7.1. All Shares shall have the rights specified in these Articles of Association and the economic rights as indicated in Article 16.

7.2. Share premium contributed by shareholders shall be available as a freely distributable reserve on all classes of Shares and any distribution of share premium may be made on any single class of Shares.

7.3. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

7.4. Subject to Article 7.7, the shares are freely transferable between shareholders.

7.5. Subject to Article 7.7, when the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

7.6. Subject to Article 7.7, when the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

7.7. Any Shares may only be transferred as a Share Unit, that is, together with an equal number of all other classes of Shares held by that holder. Any transfer of Shares other than in accordance with this article 7.7 shall be void.

7.8. A Share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Upon acceptance of a Share transfer by the Company, any manager of the Company acting alone may take the necessary steps to update the share register of the Company and record the transfer therein.

7.9. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

III. Management - Représentation

Art. 8. Appointment and removal of managers.

8.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

8.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 9. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

9.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

9.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Résolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

9.3. Représentation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters, in case of a sole manager, by the signature of the sole manager and in case of two (2) or more managers, by the joint signature of any (2) managers, or if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 10. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 11. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 12. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

12.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 12.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twentyfive (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Résolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Résolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Résolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 13. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Résolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Financial year and approval of annual accounts.

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

14.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

- (i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Résolutions; or
- (ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

14.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of June of each year at 3.00 p.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 15. Auditors.

15.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

15.2. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditors (commissaires) are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 16. Allocation of profits and Share distribution allocations.

16.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

16.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (iii) the Board must draw up interim accounts;
- (iv) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (v) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends;
- (vi) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend; and
- (vii) taking into account the provisions of Article 17.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

16.4. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions of Article 16.

16.5. The distributions (including, but not limited to, dividends and share premium distributions) declared, may be paid in any currency selected by the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate distribution funds into the currency of their payment. A distribution declared but not paid on a Share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on distributions declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

VI. Distributions

Art. 17. Distribution Waterfall.

17.1. In the event of a distribution on any Shares, such distributions shall be allocated always in accordance with the following:

(i) An amount equal to ten per cent (10%) of the nominal value of each Class A Share shall be allocated equally to the holders of all Class A Shares; then

(ii) Subject to (xi) below, an amount equal to nine per cent (9%) of the nominal value of each Class B Share shall be allocated equally to the holders of all Class B Shares; then

(iii) Subject to (xi) below, an amount equal to eight per cent (8%) of the nominal value of each Class C Share shall be allocated equally to the holders of all Class C Shares; then

(iv) Subject to (xi) below, an amount equal to seven per cent (7%) of the nominal value of each Class D Share shall be allocated equally to the holders of all Class D Shares; then

(v) Subject to (xi) below, an amount equal to six per cent (6%) of the nominal value of each Class E Share shall be allocated equally to the holders of all Class E Shares; then

(vi) Subject to (xi) below, an amount equal to five per cent (5%) of the nominal value of each Class F Share shall be allocated equally to the holders of all Class F Shares; then

(vii) Subject to (xi) below, an amount equal to four per cent (4%) of the nominal value of each Class G Share shall be allocated equally to the holders of all Class G Shares; then

(viii) Subject to (xi) below, an amount equal to three per cent (3%) of the nominal value of each Class H Share shall be allocated equally to the holders of all Class H Shares; then

(ix) Subject to (xi) below, an amount equal to two per cent (2%) of the nominal value of each Class I Share shall be allocated equally to the holders of all Class I Shares; then

(x) Subject to (xi) below, an amount equal to one per cent (1%) of the nominal value of each Class J Share shall be allocated equally to the holders of all Class J Shares; then

(xi) The balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class of Shares in reverse alphabetical order (i.e. first to the Class J Shares, then, if no Class J Shares are in existence, to the Class I Shares, and continuing in such manner until only Class A Shares are in existence).

17.2. Any distribution amount payable on any class of Shares, unless specifically declared as payable, shall accrue and accumulate and shall be paid by the Company upon the repurchase and cancellation of such class of Shares.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

18.2. After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set forth in Article 17.

VIII. General provisions

Art. 19. General.

19.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Résolutions and Written Shareholders Résolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

19.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

19.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Résolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Résolutions, as the case may be, may appear on one

original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

19.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2016.

Subscription and payment

POINSETTIA L.P., represented as stated above, subscribes to twenty thousand (20,000) Class A Shares, twenty thousand (20,000) Class B Shares, twenty thousand (20,000) Class C Shares, twenty thousand (20,000) Class D Shares, twenty thousand (20,000) Class E Shares, twenty thousand (20,000) Class F Shares, twenty thousand (20,000) Class G Shares, twenty thousand (20,000) Class H Shares, twenty thousand (20,000) Class I Shares and twenty thousand (20,000) Class J Shares all in registered form and having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of two hundred thousand United States Dollars (USD 200,000).

The amount of two hundred thousand United States Dollars (USD 200,000) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1.500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers A of the Company for an unlimited period of time:

Mr. Cedric Alexandre Maurice Lucas, born in Metz, France, on 11 March 1978, with a professional address at 2800 Sandhill Road, Suite 200, Menolo Park, California 94025, USA; and

Mr. Raj Agrawal, born in Michigan, United States of America, on 5 April 1973, with a professional address at 2800 Sandhill Road, Suite 200, Menolo Park, California 94025, USA.

2. The following are appointed as managers B of the Company for an unlimited period of time:

Mr. Wolfgang Zettel born in Konstanz, Germany on 15 November 1962, with a professional address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg; and

Mr. Stefan Lambert born in Trier, Germany on 8 January 1964, with a professional address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le neuvième jour de février.

Par devant le soussigné, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

POINSETTIA L.P., une société en commandite constituée selon les lois des Iles Cayman, dont le siège social se situe à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman KY1-1104, Iles Cayman, immatriculée sous le numéro 82730; représentée par son associé commandité, Poinsettia GP LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe à c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée à la Division des Sociétés du Delaware sous le numéro 5783893;

ici représentée par Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Poinsettia S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans s'y limiter, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut exercer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques, moyens juridiques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à deux cent mille dollars américains (USD 200.000), représenté par:

(a) vingt mille (20.000) parts sociales de classe A sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe A);

(b) vingt mille (20.000) parts sociales de classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) (les Parts Sociales de Classe B);

(c) vingt mille (20.000) parts sociales de classe C sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) (les Parts Sociales de Classe C);

(d) vingt mille (20.000) parts sociales de classe D sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) (les Parts Sociales de Classe D);

(e) vingt mille (20.000) parts sociales de classe E sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) (les Parts Sociales de Classe E);

(f) vingt mille (20.000) parts sociales de classe F sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) (les Parts Sociales de Classe F);

(g) vingt mille (20.000) parts sociales de classe G sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) (les Parts Sociales de Classe G);

(h) vingt mille (20.000) parts sociales de classe H sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) (les Parts Sociales de Classe H);

(i) vingt mille (20.000) parts sociales de classe I sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) (les Parts Sociales de Classe I); et

(j) vingt mille (20.000) parts sociales de classe J sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) (les Parts Sociales de Classe J).

Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J sont collectivement désignées les Parts Sociales, chacune une Part Sociale.

5.2. Une Unité de Parts se compose d'une (1) Part Sociale de chaque classe de Parts Sociales détenues par le même détenteur (une Unité de Parts).

5.3. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Rachat et Annulation de Parts Sociales.

6.1. Le capital social de la Société peut être réduit par, entre autres, l'annulation de Parts Sociales y compris par le rachat et l'annulation d'une ou de plusieurs classes entières de Parts Sociales à travers le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette classe ou ces classes. En cas de rachats et annulations de classes de Parts Sociales, ces rachats et annulations de Parts Sociales seront effectués dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Parts Sociales de Classe J).

6.2. En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 6.1 ci-dessus), cette classe de Parts Sociales donne droit à leurs propriétaires proportionnellement à leur détention dans cette classe, au Montant Total d'Annulation et les détenteurs des Parts Sociales de la classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la classe concernée qu'ils détiennent. La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la classe de Parts Sociales qui sera rachetée et annulée.

6.3. La réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales doit être décidée par l'Assemblée Générale selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

6.4. La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par classe par le nombre de Parts Sociales émises dans la classe de Parts Sociales qui sera rachetée et annulée.

6.5. Le Montant Total d'Annulation sera le Montant Disponible calculé sur la base des Comptes Intérimaires sauf décidé autrement par le gérant unique du Conseil, le cas échéant, à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.

6.6. Le Montant Disponible relatif à une classe de Parts Sociales à racheter et annuler signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté par (i) les réserves librement distribuables (y compris, pour éviter tout doute, la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, le montant de la réduction du capital social et de la diminution de la réserve légale liés à la classe de Parts Sociales à racheter et annuler dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles conformément à la loi, mais réduit (i) de toutes pertes (y compris les pertes reportées), (ii) toute somme à placer en réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des Statuts ou de l'avis raisonnable du Conseil prévue pour couvrir les dépenses courantes de la Société et (iii) le montant à affecter aux classes de Parts Sociales qui ne sont pas rachetées et annulées conformément à l'article 17 des présents Statuts, chaque fois tel qu'indiqué dans les Comptes Intérimaires (sans double comptabilisation, en tout état de cause), de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + RP)$$

Où:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (comprenant les bénéfices reportés)

P = réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction du capital social et réduction de la réserve légale relatifs à la classe de de Parts Sociales à racheter et annuler

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toutes sommes à placer en réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des Statuts ou selon l'avis raisonnable du Conseil prévues pour couvrir les dépenses courantes de la Société

RP = le montant affecté aux classes de Parts Sociales qui ne sont pas rachetées et annulées conformément à l'article 17 des présents Statuts

6.7. Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires en question et la Date des Comptes Intérimaires signifie la date pas antérieure à huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la classe de Parts Sociales concernée.

6.8. Au moment du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la classe concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale devient due et payable par la Société.

Art. 7. Parts sociales et Cession de Parts Sociales.

7.1. Toutes les Parts Sociales ont les droits spécifiés dans les présents Statuts et les droits économiques indiqués à l'Article 16.

7.2. La prime d'émission contribuée par les associés doit être disponible en tant que réserve librement distribuable à toutes les classes de Parts Sociales et toute distribution de prime d'émission peut être faite à une seule classe de Parts Sociales.

7.3. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

7.4. Sous réserve de l'Article 7.7, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.5. Sous réserve de l'Article 7.7, lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

7.6. Sous réserve de l'Article 7.7, lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

7.7. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées qu'en tant qu'Unité de Parts, c'est-à-dire, avec un nombre égal de toutes les autres Parts Sociales détenues par ce détenteur. Tout transfert de Parts Sociales réalisé contrairement à la présente clause 6.7 sera considéré comme nul.

7.8. Une cession de Parts Sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. A l'acceptation du transfert de Parts Sociales par la Société, tout gérant de la Société, agissant individuellement, peut prendre les dispositions nécessaires pour mettre à jour le registre des parts sociales de la Société et y enregistrer le transfert.

7.9. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et révocation des gérants.

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

8.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une résolution des associés.

Art. 9. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

9.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

9.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant aux lieux et aux heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les résolutions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, étant entendu que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la résolution. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique en cas de gérant unique et par la signature conjointe de deux (2) gérants en cas de deux (2) gérants ou plus, ou si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui le Conseil a délégués des pouvoirs spéciaux.

Art. 10. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil, aux gérants ou à un gérant doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur mandat, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 12. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 12.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (les Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

12.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales par le Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation.

(iii) Quand des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte de ces résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, elle peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les résolutions à adopter aux Assemblées Générales le sont par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions sont adoptées à la seconde Assemblée Générale à la majorité de voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Les Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées aux conditions de quorum et de majorité détaillées ci-dessus et elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 13. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 14. Exercice social et approbation des comptes annuels.

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de pertes et profits, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de son ou ses gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de pertes et profits doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

14.5. Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tiendra au siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi de juin de chaque année à 15 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 15. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

15.2. Dans les cas requis par la loi, les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont rééligibles par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être ou non des associés.

Art. 16. Affectation des bénéfices et affectations de la distribution de Part Sociale.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette exigence cesse quand la Réserve Légale atteint un montant équivalent à dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent décider d'un paiement de dividende, affecter le solde à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être prise par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution d'un dividende intermédiaire; et

(v) compte tenu des dispositions de l'article 17.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer le remboursement des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement réalisés et les associés sont immédiatement tenus de rembourser l'excédent à la Société à la demande du Conseil.

16.4. Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés conformément aux dispositions de l'article 16.

16.5. Les distributions (en ce compris, sans s'y limiter, les dividendes et les distributions de prime d'émission) déclarées, peuvent être payées dans la devise choisie par le Conseil et payées aux moments et lieux que le Conseil peut déterminer. Le Conseil peut définir le taux de change final applicable à la conversion des fonds à distribuer dans la devise de leur paiement. Une distribution déclarée mais non payée sur une Part Sociale pendant cinq ans ne pourra plus être réclamée après par le détenteur de cette Part Sociale, sera abandonnée par le détenteur de ladite Part Sociale et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les distributions déclarées mais non réclamées détenues par la Société pour le compte des détenteurs de Parts Sociales.

VI. Distribution

Art. 17. Distribution en Cascade.

17.1. En cas de distribution sur les Parts Sociales, ces distributions seront toujours affectées conformément à ce qui suit:

(i) Un montant égal à dix pour cent (10%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe A est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe A; puis

(ii) Sous réserve du point (xi) ci-dessous, un montant égal à neuf pour cent (9%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe B est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe B; puis

(iii) Sous réserve du point (xi) ci-dessous, un montant égal à huit pour cent (8%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe C est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe C; puis

(iv) Sous réserve du point (xi) ci-dessous, un montant égal à sept pour cent (7%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe D est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe D; puis

(v) Sous réserve du point (xi) ci-dessous, un montant égal à six pour cent (6%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe E est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe E; puis

(vi) Sous réserve du point (xi) ci-dessous, un montant égal à cinq pour cent (5%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe F est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe F; puis

(vii) Sous réserve du point (xi) ci-dessous, un montant égal à quatre pour cent (4%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe G est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe G; puis

(viii) Sous réserve du point (xi) ci-dessous, un montant égal à trois pour cent (3%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe H est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe H; puis

(ix) Sous réserve du point (xi) ci-dessous, un montant égal à deux pour cent (2%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe I est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe I; puis

(x) Sous réserve du point (xi) ci-dessous, un montant égal à un pour cent (1%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe J est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe J; puis

(xi) le solde du montant total distribué sera affecté dans sa totalité aux détenteurs de la dernière classe de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique inversé (à savoir en premier les Parts Sociales de Classe J, puis, s'il n'y a plus de Parts Sociales de Classe J, les Parts Sociales de Classe I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste que les Parts Sociales de Classe A).

17.2. Tout montant de distribution à toute classe de Parts Sociales, sauf si spécifiquement déclaré comme payable, s'accumule et est payé par la Société lors du rachat et de l'annulation de cette classe de Parts Sociales.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être des associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

18.2. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, le boni de liquidation est distribué aux associés de manière à atteindre sur une base globale le même résultat économique que les règles de distribution définies dans l'article 17.

VIII. Dispositions générales

Art. 19. Général.

19.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

19.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

19.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence ou des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

19.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2016.

Souscription et libération

POINSETTIA L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe A, à vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe B, à vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe C, à vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe D, à vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe E, à vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe

F, à vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe G, à vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe H, à vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe I, et à vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe J, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de deux cent mille dollars américains (USD 200.000).

Le montant de deux cent mille dollars américains (USD 200.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toute nature que ce soit qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

M. Cédric Alexandre Maurice Lucas, né à Metz, France, le 11 mars 1978, avec adresse professionnelle au 2800 Sandhill Road, Suite 200, Menolo Park, Californie 94025, Etats-Unis d'Amérique; et

M. Raj Agrawal, né dans le Michigan, Etats-Unis d'Amérique, le 5 avril 1973, avec adresse professionnelle au 2800 Sandhill Road, Suite 200, Menolo Park, Californie 94025, Etats-Unis d'Amérique.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

M. Wolfgang Zettel, né à Constance, Allemagne, le 15 novembre 1962, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg; et

M. Stefan Lambert, né à Trèves, Allemagne, le 8 janvier 1964, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Le présent acte notarié est passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 10 février 2016. Relation: GAC/2016/1107. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 février 2016.

Référence de publication: 2016066956/757.

(160028910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Tinsel Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 121.180.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of the month of December,
Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of Tinsel Group S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.180, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 26 October 2006 (the "Company"), published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2363 of 19 December 2006. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 30 January 2015, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 951 on 9 April 2015.

The Meeting appointed Me Florian Bonne, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg, as chairman (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary of the Meeting and the Meeting elected as scrutineer Me Justine Peduzzi, professionally residing in Luxembourg.

The Bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to record:

1. that the shareholder represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list, signed by the Chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy, signed ne varietur, will be annexed to this deed to be filed together with it with the registration authorities;

2. as it appears from the said attendance list, all the registered shares representing the entire share capital are represented at the present Meeting and their holder waived any prior convening notice right, so that the Meeting is validly constituted and can validly decide on all items of the following agenda of which the shareholder declared having had full prior knowledge;

3. that the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

a) Reduction of the issued share capital of the Company by an amount of thirty-seven thousand five hundred thirty US dollars (USD 37,530) from the amount of one million two hundred seventy two thousand three hundred ninety US dollars (USD 1,272,390) to an amount of one million two hundred thirty-four thousand eight hundred sixty US dollars (USD 1,234,860) as a result of the cancellation by the Company of the treasury shares of the following classes as set forth in the tables below:

Class of shares	Nr of shares
class NL1 shares	12
class T2 shares	17
class E6 shares	9
class E7 shares	1
class E8 shares	2
class E9 shares	11
class E10 shares	5
class E11 shares	33
class E12 shares	12
class E13 shares	7
class E14 shares	2
class E15 shares	14
class E16 shares	11
class E17 shares	18
class F1 shares	8
class F2 shares	11
class F3 shares	53
class F4 shares	20
class F5 shares	9
class F6 shares	14
class F7 shares	54
class F8 shares	16
class F9 shares	8
class F10 shares	25
class F11 shares	6
class F12 shares	104
class F13 shares	33
class F15 shares	16
class F16 shares	19
class F17 shares	17
class F18 shares	6
class F19 shares	60
class F20 shares	14
class F21 shares	38
class F22 shares	6
class F23 shares	20

class F24 shares	4
class F26 shares	6
class F27 shares	15
class F28 shares	16
class F29 shares	13
class F30 shares	28
class F31 shares	4
class F33 shares	37
class F35 shares	6
class F36 shares	21
class F37 shares	23
class F38 shares	16
class F39 shares	34
class F40 shares	118
class F43 shares	3
class F44 shares	3
class F46 shares	3
class F47 shares	2
class F48 shares	19
class F49 shares	10
class F50 shares	51
class F52 shares	108
TOTAL	1,251

b) Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company.

First resolution

The Meeting resolves to reduce the issued share capital of the Company by an amount of thirty-seven thousand five hundred thirty US dollars (USD 37,530) from its amount of one million two hundred seventy two thousand three hundred ninety US dollars (USD 1,272,390) to an amount of one million two hundred thirty-four thousand eight hundred sixty US dollars (USD 1,234,860) as a result of the cancellation by the Company of the treasury shares of the following classes as set forth in the table below:

Class of shares	Nr of shares
class NL1 shares	12
class T2 shares	17
class E6 shares	9
class E7 shares	1
class E8 shares	2
class E9 shares	11
class E10 shares	5
class E11 shares	33
class E12 shares	12
class E13 shares	7
class E14 shares	2
class E15 shares	14
class E16 shares	11
class E17 shares	18
class F1 shares	8
class F2 shares	11
class F3 shares	53
class F4 shares	20
class F5 shares	9
class F6 shares	14
class F7 shares	54
class F8 shares	16

class F9 shares	8
class F10 shares	25
class F11 shares	6
class F12 shares	104
class F13 shares	33
class F15 shares	16
class F16 shares	19
class F17 shares	17
class F18 shares	6
class F19 shares	60
class F20 shares	14
class F21 shares	38
class F22 shares	6
class F23 shares	20
class F24 shares	4
class F26 shares	6
class F27 shares	15
class F28 shares	16
class F29 shares	13
class F30 shares	28
class F31 shares	4
class F33 shares	37
class F35 shares	6
class F36 shares	21
class F37 shares	23
class F38 shares	16
class F39 shares	34
class F40 shares	118
class F43 shares	3
class F44 shares	3
class F46 shares	3
class F47 shares	2
class F48 shares	19
class F49 shares	10
class F50 shares	51
class F52 shares	108
TOTAL	1,251

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ Art. 5. Share capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at one million two hundred thirty-four thousand eight hundred sixty US dollars (USD 1,234,860), divided into forty-one thousand one hundred sixty-two (41,162) shares each in registered form, having a nominal value of thirty United States dollars (USD 30) per share, classified as follows:

Ordinary voting shares	
Class A	575
Class RA-2014	25
Class S1	445
Class RS1-2006	30
Class RS1-2008	120
Class RS1-2010	90
Class RS1-2012	45
Class RS1-2014	50
Class S2	990
Class RS2-2008	60

Class RS2-2012	30
Class RS2-2014	90
Class S3	2,034
Class RS3-2012	60
Class RS3-2014	120
Class S4	6,666
Class RS4-2012	660
Class RS4-2014	600
Class S5	5,040
Class RS5-2014	420
Class S6	8,760
Class NL1	828
Class NL2	780
Class NL3	720
Class NL4	900
Class NL5	960
Class NL6	540
Class NL7	720
Class T2	343
Class T3	480
Class T4	240
Class T5	240
Class T6	60
Sub-total ordinary voting shares	<u>33,721</u>
Non-voting preferred shares	
Class F1	6
Class F2	10
Class F3	110
Class F4	39
Class F5	51
Class F6	38
Class F7	147
Class F8	40
Class F9	22
Class F10	51
Class F11	17
Class F12	404
Class F13	207
Class F15	86
Class F16	65
Class F17	61
Class F18	15
Class F19	230
Class F20	34
Class F21	181
Class F22	16
Class F23	82
Class F24	16
Class F25	6
Class F26	23
Class F27	68
Class F28	113
Class F29	90
Class F30	212
Class F31	37

Class F32	120
Class F33	317
Class F34	60
Class F35	48
Class F36	519
Class F37	517
Class F38	157
Class F39	372
Class F40	1,191
Class F42	60
Class F43	26
Class F44	27
Class F45	60
Class F46	23
Class F47	10
Class F48	216
Class F49	110
Class F50	189
Class F51	60
Class F52	402
Class F53	120
Class F54	120
Class F55	60
Class F56	180
Sub-total non-voting preferred shares	<u>7,441</u>

”

Declaration - Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 2,500-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de Tinsel Group S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 121.180, constituée le 26 octobre 2006 suivant acte reçu du notaire soussigné (la «Société»), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Luxembourg numéro 2363 du 19 décembre 2006. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 30 janvier 2015 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Luxembourg numéro 951 le 9 avril 2015.

L'Assemblée a nommé comme président (le «Président»), Me Florian Bonne, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président a nommé comme secrétaire et l'Assemblée a élu comme scrutateur Me Justine Peduzzi, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire d'acter:

1. que l'actionnaire représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, figurent sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que la procuration, signée ne varietur, seront annexées au présent acte afin d'être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement;

2. qu'il appert de ladite liste de présence que la totalité des actions nominatives représentant l'intégralité du capital social est représentée à la présente Assemblée et leur détenteur a dérogé à tout droit de convocation, permettant ainsi à cette dernière d'être valablement constituée et de pouvoir valablement statuer sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour suivant, dont l'actionnaire a déclaré avoir été préalablement informé;

3. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

a) Réduction du capital social émis de la société d'un montant de trente-sept mille cinq cent trente dollars américains (USD 37.530) de son montant actuel d'un million deux cent soixante-douze mille trois cent quatre-vingt-dix dollars américains (USD 1.272.390) à un montant d'un million deux cent trente-quatre mille huit cent soixante dollars américains (USD 1.234.860) en conséquence de l'annulation par la Société d'actions propres des classes suivantes tel que figurant dans le tableau ci-dessous:

Classes d'actions	Nombre d'actions
actions de classe NL1	12
actions de classe T2	17
actions de classe E6	9
actions de classe E7	1
actions de classe E8	2
actions de classe E9	11
actions de classe E10	5
actions de classe E11	33
actions de classe E12	12
actions de classe E13	7
actions de classe E14	2
actions de classe E15	14
actions de classe E16	11
actions de classe E17	18
actions de classe F1	8
actions de classe F2	11
actions de classe F3	53
actions de classe F4	20
actions de classe F5	9
actions de classe F6	14
actions de classe F7	54
actions de classe F8	16
actions de classe F9	8
actions de classe F10	25
actions de classe F11	6
actions de classe F12	104
actions de classe F13	33
actions de classe F15	16
actions de classe F16	19
actions de classe F17	17
actions de classe F18	6
actions de classe F19	60
actions de classe F20	14
actions de classe F21	38
actions de classe F22	6
actions de classe F23	20
actions de classe F24	4
actions de classe F26	6
actions de classe F27	15
actions de classe F28	16
actions de classe F29	13
actions de classe F30	28

actions de classe F31	4
actions de classe F33	37
actions de classe F35	6
actions de classe F36	21
actions de classe F37	23
actions de classe F38	16
actions de classe F39	34
actions de classe F40	118
actions de classe F43	3
actions de classe F44	3
actions de classe F46	3
actions de classe F47	2
actions de classe F48	19
actions de classe F49	10
actions de classe F50	51
actions de classe F52	108
TOTAL	<u>1.251</u>

b) Modification de l'Article 5.1 des statuts de la Société.

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social émis de la société d'un montant de trente-sept mille cinq cent trente dollars américains (USD 37.530) de PAGE 13 son montant actuel d'un million deux cent soixante-douze mille trois cent quatre-vingt-dix dollars américains (USD 1.272.390) à un montant d'un million deux cent trente-quatre mille huit cent soixante dollars américains (USD 1.234.860) en conséquence de l'annulation par la Société d'actions propres des classes suivantes tel que figurant dans le tableau ci-dessous:

Classes d'actions	Nombre d'actions
actions de classe NL1	12
actions de classe T2	17
actions de classe E6	9
actions de classe E7	1
actions de classe E8	2
actions de classe E9	11
actions de classe E10	5
actions de classe E11	33
actions de classe E12	12
actions de classe E13	7
actions de classe E14	2
actions de classe E15	14
actions de classe E16	11
actions de classe E17	18
actions de classe F1	8
actions de classe F2	11
actions de classe F3	53
actions de classe F4	20
actions de classe F5	9
actions de classe F6	14
actions de classe F7	54
actions de classe F8	16
actions de classe F9	8
actions de classe F10	25
actions de classe F11	6
actions de classe F12	104
actions de classe F13	33
actions de classe F15	16

actions de classe F16	19
actions de classe F17	17
actions de classe F18	6
actions de classe F19	60
actions de classe F20	14
actions de classe F21	38
actions de classe F22	6
actions de classe F23	20
actions de classe F24	4
actions de classe F26	6
actions de classe F27	15
actions de classe F28	16
actions de classe F29	13
actions de classe F30	28
actions de classe F31	4
actions de classe F33	37
actions de classe F35	6
actions de classe F36	21
actions de classe F37	23
actions de classe F38	16
actions de classe F39	34
actions de classe F40	118
actions de classe F43	3
actions de classe F44	3
actions de classe F46	3
actions de classe F47	2
actions de classe F48	19
actions de classe F49	10
actions de classe F50	51
actions de classe F52	108
TOTAL	<u>1.251</u>

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui se lira dorénavant comme suit:

« Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à un million deux cent trente-quatre mille huit cent soixante dollars américains (1.234.860 USD), divisé en quarante-et-un mille cent soixante-deux (41.162) actions chacune sous forme nominative, ayant une valeur nominale de trente dollars américains (30 USD) par action, classifiées comme suit:

Actions ordinaires avec droit de vote

Classe A	575
Classe RA-2014	25
Classe S1	445
Classe RS1-2006	30
Classe RS1-2008	120
Classe RS1-2010	90
Classe RS1-2012	45
Classe RS1-2014	50
Classe S2	990
Classe RS2-2008	60
Classe RS2-2012	30
Classe RS2-2014	90
Classe S3	2,034
Classe RS3-2012	60
Classe RS3-2014	120
Classe S4	6,666

Classe RS4-2012	660
Classe RS4-2014	600
Classe S5	5,040
Classe RS5-2014	420
Classe S6	8,760
Classe NL1	828
Classe NL2	780
Classe NL3	720
Classe NL4	900
Classe NL5	960
Classe NL6	540
Classe NL7	720
Classe T2	343
Classe T3	480
Classe T4	240
Classe T5	240
Classe T6	60
Sous-total d'actions ordinaires avec droit de vote	<u>33.721</u>
Actions préférentielle sans droit de vote	
Classe F1	6
Classe F2	10
Classe F3	110
Classe F4	39
Classe F5	51
Classe F6	38
Classe F7	147
Classe F8	40
Classe F9	22
Classe F10	51
Classe F11	17
Classe F12	404
Classe F13	207
Classe F15	86
Classe F16	65
Classe F17	61
Classe F18	15
Classe F19	230
Classe F20	34
Classe F21	181
Classe F22	16
Classe F23	82
Classe F24	16
Classe F25	6
Classe F26	23
Classe F27	68
Classe F28	113
Classe F29	90
Classe F30	212
Classe F31	37
Classe F32	120
Classe F33	317
Classe F34	60
Classe F35	48
Classe F36	519
Classe F37	517

Classe F38	157
Classe F39	372
Classe F40	1,191
Classe F42	60
Classe F43	26
Classe F44	27
Classe F45	60
Classe F46	23
Classe F47	10
Classe F48	216
Classe F49	110
Classe F50	189
Classe F51	60
Classe F52	402
Classe F53	120
Classe F54	120
Classe F55	60
Classe F56	180
Sous-total d'actions préférentielles sans droit de vote	7.441

»

Déclaration - Estimation des frais

Le montant des dépenses liées au présent acte est estimé à approximativement EUR 2.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais et est suivi d'une traduction en langue française. À la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé au Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture des présentes aux membres du bureau, ils ont signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: J. PEDUZZI, F. BONNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 4 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/40. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 février 2016.

Référence de publication: 2016070732/541.

(160033557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Elderflower Infrastructure I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 184.456.

In the year two thousand and sixteen, on the eighth of January,
Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange,

THERE APPEARED:

Charleston Infrastructure III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 23 Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B184131,

represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally in Pétange by virtue of a power of attorney given under private seal on 8 January 2016.

Which power of attorney shall be signed ne varietur by the proxyholder of the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Who declared and requested the notary to state:

1) That Charleston Infrastructure III S.à r.l., prenamed, is the sole shareholder of Elderflower Infrastructure I S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 23, rue

Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B191836 and incorporated by a deed of the Francis KESSELER on 21 November 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 24 April 2014 number 1047 (the “Company”).

2) That the corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) ordinary shares each having a nominal value of one Euro (EUR 1).

3) After this had been set forth, the above named sole shareholder representing the entire corporate capital of the Company, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company with effect as of 31 December 2015 by an amount of one Euro (EUR 1), so as to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) to twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501) by the creation and the issue of one (1) new ordinary share with a nominal value of one Euro (EUR 1).

Subscription and paying up

The one (1) new ordinary share together with a total issue premium of six million five hundred seventy-nine thousand eight hundred nine Euro and fifty Cents (EUR 6,579,809.50) have been subscribed as follows:

Charleston Infrastructure III S.à r.l., prenamed, has subscribed to one (1) new ordinary share.

Such new ordinary share is paid up by way of

- a contribution in kind in the aggregate amount of six million five hundred seventy-nine thousand eight hundred ten Euro and fifty Cents (EUR 6,579,810.50) consisting in a liquid payable that “Charleston Infrastructure III S.à r.l.”, holds against the Company (the “Contribution in Kind”).

Evidence of the value of the aforementioned Contribution in Kind has been given to the undersigned notary by a declaration of contribution value of the board of managers of the Company dated 31 December 2015, which declaration of contribution value will be signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Contribution in Kind for a total amount six million five hundred seventy-nine thousand eight hundred ten Euro and fifty Cents (EUR 6,579,810.50) out of which:

- one Euro (EUR 1) shall be allocated to the corporate capital of the Company; and
- six million five hundred seventy-nine thousand eight hundred nine Euro and fifty Cents (EUR 6,579,809.50) shall be allocated to the share premium account of the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves to amend the entire article 6 of the Articles of the Company, which shall now read as follows:

“ Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501) represented by twelve thousand five hundred and one (12,501) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the “Shares”).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary, by name, last name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le huit janvier,

Par devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange,

A COMPARU:

Charleston Infrastructure III S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B184131

représentée par Sofia Afonso-da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 8 janvier 2016.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qui a déclaré et demandé au notaire d'acter:

1) Que «Charleston Infrastructure III S.à r.l.», prénommée est l'associé unique de Elderflower Infrastructure I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184456 et constituée suivant acte reçu par le notaire Francis KESSELER en date du 21 novembre 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 24 avril 2014 numéro 1047 (la «Société»).

2) Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

3) Ceci ayant été exposé, l'associé unique prénommé représentant l'intégralité du capital social de la Société a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un euro (1 EUR), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à douze mille cinq cent et un euros (12.501 EUR) par une (1) nouvelle part sociale ordinaire avec une valeur nominale d'un euro (1 EUR).

Souscription et libération

La (1) nouvelle part sociale ordinaire d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) avec une prime d'émission totale de six millions cinq cent soixante-dix-neuf mille huit cent neuf euros et cinquante centimes (6.579.809,50 EUR) ont été souscrites comme suit:

Charleston Infrastructure III S.à r.l., prénommée, a souscrit à une (1) nouvelle part sociale ordinaire.

Cette nouvelle part sociale ordinaire est libérée par:

- un apport en nature d'un montant total de six millions cinq cent soixante-dix-neuf mille huit cent dix euros et cinquante centimes (6.579.810,50 EUR) consistant en une position liquide que «Charleston Infrastructure III S.à r.l. » détient à l'encontre de la Société (l'«Apport en Nature»).

La preuve de la valeur de l'Apport en Nature susmentionné a été apportée au notaire instrumentaire par une déclaration de valeur du conseil de gérance de la Société datée du 31 décembre 2015, cette déclaration de valeur sera signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentaire et restera annexée au présent acte, pour être enregistrée avec lui.

L'Apport en Nature d'un montant total de six millions cinq cent soixante-dix-neuf mille huit cent dix euros et cinquante centimes (6.579.810,50 EUR) duquel:

- un euro (1 EUR) sera alloué au capital social de la Société; et
- six millions cinq cent soixante-dix-neuf mille huit cent neuf euros et cinquante centimes (6.579.809,50 EUR) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'entière de l'article 6 des Statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 6. Capital.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent et un euros (12.501 EUR) représenté par douze mille cinq cent et un (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

Déclaration

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, qui est connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 janvier 2016. Relation: EAC/2016/1571. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016077839/126.

(160043712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

Elderflower Infrastructure IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 191.888.

In the year two thousand and sixteen, on the eighth of January,
Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange,

THERE APPEARED:

Charleston Infrastructure III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 23 Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B184131,

represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally in Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal on 8 January 2016.

Which power of attorney shall be signed ne varietur by the proxyholder of the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Who declared and requested the notary to state:

1) That Charleston Infrastructure III S.à r.l., prenamed, is the sole shareholder of Elderflower Infrastructure IX S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B191888 and incorporated by a deed of the Francis KESSELER on 23 October 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 9 December 2014 number 3792 (the “Company”).

2) That the corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) ordinary shares each having a nominal value of one Euro (EUR 1).

3) After this had been set forth, the above named sole shareholder representing the entire corporate capital of the Company, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company with effect as of 31 December 2015 by an amount of one Euro (EUR 1), so as to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) to twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501) by the creation and the issue of one (1) new ordinary share with a nominal value of one Euro (EUR 1).

Subscription and paying up

The one (1) new ordinary share together with a total issue premium of two hundred eighty-two thousand six hundred fifty-four Euro and eighty-two Cents (EUR 282,654.82) have been subscribed as follows:

Charleston Infrastructure III S.à r.l., prenamed, has subscribed to one (1) new ordinary share.

Such new ordinary share is paid up by way of

- a contribution in kind in the aggregate amount of two hundred eighty-two thousand six hundred fifty-five Euro and eighty-two Cents (EUR 282,655.82) consisting in a liquid payable that “Charleston Infrastructure III S.à r.l.”, holds against the Company (the “Contribution in Kind”).

Evidence of the value of the aforementioned Contribution in Kind has been given to the undersigned notary by a declaration of contribution value of the board of managers of the Company dated 31 December 2015, which declaration of contribution value will be signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Contribution in Kind for a total amount two hundred eighty-two thousand six hundred fifty-five Euro and eighty-two Cents (EUR 282,655.82) out of which:

- one Euro (EUR 1) shall be allocated to the corporate capital of the Company; and
- two hundred eighty-two thousand six hundred fifty-four Euro and eighty-two Cents (EUR 282,654.82) shall be allocated to the share premium account of the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves to amend the entire article 6 of the Articles of the Company, which shall now read as follows:

“ Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501) represented by twelve thousand five hundred and one (12,501) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the “Shares”).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary, by name, last name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le huit janvier,

Par devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange,

A COMPARU:

Charleston Infrastructure III S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B184131

représentée par Sofia Afonso-da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 8 janvier 2016.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qui a déclaré et demandé au notaire d'acter:

1) Que «Charleston Infrastructure III S.à r.l.», prénommée est l'associé unique de Elderflower Infrastructure IX S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191888 et constituée suivant acte reçu par le notaire Francis KESSELER en date du 23 octobre 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 9 décembre 2014 numéro 3792 (la «Société»).

2) Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

3) Ceci ayant été exposé, l'associé unique prénommé représentant l'intégralité du capital social de la Société a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un euro (1 EUR), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à douze mille cinq cent et un euros (12.501 EUR) par une (1) nouvelle part sociale ordinaire avec une valeur nominale d'un euro (1 EUR).

Souscription et libération

La (1) nouvelle part sociale ordinaire d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) avec une prime d'émission totale de deux cent quatre-vingt-deux mille six cent cinquante-quatre euros et quatre-vingt-deux centimes (282.654,82 EUR) ont été souscrites comme suit:

Charleston Infrastructure III S.à r.l., prénommée, a souscrit à une (1) nouvelle part sociale ordinaire.

Cette nouvelle part sociale ordinaire est libérée par:

- un apport en nature d'un montant total de deux cent quatre-vingt-deux mille six cent cinquante-cinq euros et quatre-vingt-deux centimes (282.655,82 EUR) consistant en une position liquide que «Charleston Infrastructure III S.à r.l.» détient à l'encontre de la Société (l'«Apport en Nature»).

La preuve de la valeur de l'Apport en Nature susmentionné a été apportée au notaire instrumentaire par une déclaration de valeur du conseil de gérance de la Société datée du 31 décembre 2015, cette déclaration de valeur sera signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentaire et restera annexée au présent acte, pour être enregistrée avec lui.

L'Apport en Nature d'un montant total de deux cent quatre-vingt-deux mille six cent cinquante-cinq euros et quatre-vingt-deux centimes (282.655,82 EUR) duquel:

- un euro (1 EUR) sera alloué au capital social de la Société; et

- deux cent quatre-vingt-deux mille six cent cinquante-quatre euros et quatre-vingt-deux centimes (282.654,82 EUR) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'entière de l'article 6 des Statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital.**

6.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent et un euros (12.501 EUR) représenté par douze mille cinq cent et un (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

Déclaration

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, qui est connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 janvier 2016. Relation: EAC/2016/1582. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016077843/126.

(160043703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

Elderflower Infrastructure X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 191.900.

In the year two thousand and sixteen, on the eighth of January,

Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange,

THERE APPEARED:

Charleston Infrastructure III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 23 Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B184131,

represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally in Pétange by virtue of a power of attorney given under private seal on 8 January 2016.

Which power of attorney shall be signed ne varietur by the proxyholder of the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Who declared and requested the notary to state:

1) That Charleston Infrastructure III S.à r.l., prenamed, is the sole shareholder of Elderflower Infrastructure X S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B191900 and incorporated by a deed of the Francis KESSELER on 23 October 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 10 December 2014 number 3821(the "Company").

2) That the corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) ordinary shares each having a nominal value of one Euro (EUR 1).

3) After this had been set forth, the above named sole shareholder representing the entire corporate capital of the Company, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company with effect as of 31 December 2015 by an amount of one Euro (EUR 1), so as to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) to twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501) by the creation and the issue of one (1) new ordinary share with a nominal value of one Euro (EUR 1).

Subscription and paying up

The one (1) new ordinary share together with a total issue premium of two million two hundred twenty-four thousand six hundred twenty-seven Euro and thirty-three Cents (EUR 2,224,627.33) have been subscribed as follows:

Charleston Infrastructure III S.à r.l., prenamed, has subscribed to one (1) new ordinary share.

Such new ordinary share is paid up by way of

- a contribution in kind in the aggregate amount of two million two hundred twenty-five thousand six hundred twenty-eight Euro and thirty-three Cents (EUR 2,225,628.33) consisting in a liquid payable that “Charleston Infrastructure III S.à r.l.”, holds against the Company (the “Contribution in Kind”).

Evidence of the value of the aforementioned Contribution in Kind has been given to the undersigned notary by a declaration of contribution value of the board of managers of the Company dated 31 December 2015, which declaration of contribution value will be signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Contribution in Kind for a total amount two million two hundred twenty-five thousand six hundred twenty-eight Euro and thirty-three Cents (EUR 2,225,628.33) out of which:

- one Euro (EUR 1) shall be allocated to the corporate capital of the Company; and
- two million two hundred twenty-four thousand six hundred twenty-seven Euro and thirty-three Cents (EUR 2,224,627.33) shall be allocated to the share premium account of the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves to amend the entire article 6 of the Articles of the Company, which shall now read as follows:

“ Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501) represented by twelve thousand five hundred and one (12,501) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the “Shares”).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary, by name, last name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le huit janvier,

Par devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange,

A COMPARU:

Charleston Infrastructure III S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B184131

représentée par Sofia Afonso-da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 8 janvier 2016.

Laquelle procuration, après avoir été signée «*ne varietur*» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qui a déclaré et demandé au notaire d'acter:

1) Que «Charleston Infrastructure III S.à r.l.», prénommée est l'associé unique de Elderflower Infrastructure X S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191900 et constituée suivant acte reçu par le notaire Francis KESSELER en date du 23 octobre 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 10 décembre 2014 numéro 3821 (la «Société»).

2) Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

3) Ceci ayant été exposé, l'associé unique prénommé représentant l'intégralité du capital social de la Société a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant d' un euro (1 EUR), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à douze mille cinq cent et un euros (12.501 EUR) par une (1) nouvelle part sociale ordinaire avec une valeur nominale d'un euro (1 EUR).

Souscription et libération

La (1) nouvelle part sociale ordinaire d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) avec une prime d'émission totale de deux millions deux cent vingt-quatre mille six cent vingt-sept euros et trente-trois centimes (2.224.627,33 EUR) ont été souscrites comme suit:

Charleston Infrastructure III S.à r.l., prénommée, a souscrit à une (1) nouvelle part sociale ordinaire.

Cette nouvelle part sociale ordinaire est libérée par:

- un apport en nature d'un montant total de deux millions deux cent vingt-cinq mille six cent vingt-huit euros et trente-trois centimes (2.225.628,33 EUR) consistant en une position liquide que «Charleston Infrastructure III S.à r.l.» détient à l'encontre de la Société (l'«Apport en Nature»).

La preuve de la valeur de l'Apport en Nature susmentionné a été apportée au notaire instrumentaire par une déclaration de valeur du conseil de gérance de la Société datée du 31 décembre 2015, cette déclaration de valeur sera signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentaire et restera annexée au présent acte, pour être enregistrée avec lui.

L'Apport en Nature d'un montant total de deux millions deux cent vingt-cinq mille six cent vingt-huit euros et trente-trois centimes (2.225.628,33 EUR) duquel:

- un euro (1 EUR) sera alloué au capital social de la Société; et
- deux millions deux cent vingt-quatre mille six cent vingt-sept euros et trente-trois centimes (2.224.627,33 EUR) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'entière de l'article 6 des Statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 6. Capital.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent et un euros (12.501 EUR) représenté par douze mille cinq cent et un (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

Déclaration

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, qui est connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 janvier 2016. Relation: EAC/2016/1583. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016077848/126.

(160043706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

E-Trash S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8287 Kehlen, 15, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 204.501.

— STATUTS

L'AN DEUX MIL SEIZE.

LE QUATRE MARS.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Kevin URBING, menuisier, né à Luxembourg le 24 juin 1985, demeurant à L-8280 KEHLEN, 41C, rue de Mamer,

2. Monsieur Kai URBING, indépendant, né à Luxembourg le 24 juin 1985, demeurant à L-8280 KEHLEN, 41, rue de Mamer,

3. MARTH GROUP S.à r.l., ayant son siège social au 15, Zone Industrielle, L-8287 Kehlen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B157912,

ici représentée par ses deux gérants Monsieur René MARTH et Monsieur Patrick MARTH.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «E-Trash S.à r.l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à dans la commune de Kehlen.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la réalisation et le montage de poubelles encadrement de poubelles ainsi que la création et l'installation d'un système de comptage pour poubelles, l'établissement et la confection de décomptes de déchet et tous autres services en relation avec l'activité et des frais accessoires, le commerce de tous matériaux, outils et produits de la branche, ainsi que le commerce, l'import et l'export de toute marchandise.

La société a par ailleurs pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Des gérants techniques et administratifs pourront être nommés. Dans ce cas, si l'objet social nécessite une autorisation d'établissement, le gérant technique devra être porteur de cette autorisation d'établissement.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par les signatures conjointes de deux gérants pour tout engagement dépassant le montant d'EUR 5.000 (cinq mille euros). Pour tout engagement inférieur ou égal à EUR 5.000 (cinq mille euros) la signature d'un seul gérant sera suffisante.

En cas de présence de gérant technique et administratif, la société sera engagée obligatoirement par la signature du gérant technique pour toute matière relative aux activités nécessitant une autorisation d'établissement.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les 100 (cent) parts sociales ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant souscrit et libéré en EUR
Monsieur Kevin URBING, prénommé	20	EUR 2.500
Monsieur Kai URBING, prénommé	20	EUR 2.500
MARTH GROUP S.à r.l., prédésignée	60	EUR 7.500
TOTAUX	100	EUR 12.500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.400,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les parties comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont nommés gérants de la société pour une durée illimitée:

1. Monsieur Kai URBING, indépendant, né à Luxembourg le 24 juin 1985, demeurant à L-8280 Kehlen, 41, rue de Mamer, est nommé gérant technique de la société.

2. Monsieur Patrick MARTH, commerçant, né à Luxembourg le 18 septembre 1973, demeurant à L-8392 Nospelt, 14B, rue de Goebange, est nommé gérant administratif de la société.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par les signatures conjointes de deux gérants pour tout engagement dépassant le montant d'EUR 5.000 (cinq mille euros). Pour tout engagement inférieur ou égal à EUR 5.000 (cinq mille euros) la signature d'un seul gérant sera suffisante.

En cas de présence de gérant technique et administratif, la société sera engagée obligatoirement par la signature du gérant technique pour toute matière relative aux activités nécessitant une autorisation d'établissement.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 15, Zone Industrielle, L-8287 Kehlen.

Déclaration

L'attention des comparants a été expressément attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations et/ou agréments requis le cas échéant afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 4 des présents Statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants a/ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. URBING, K. URBING, R. MARTH, P. MARTH, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 07 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/7581. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mars 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016077835/127.

(160043281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

CSI Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 195.987.

In the year two thousand sixteen, on the eighteenth of February.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED.

Cale Street Investments LP, a limited partnership having its registered office at 26, New Street, St Helier, Jersey, JE2 3RA, registered with the JFSC Companies Registry under number 1829,

hereby represented by Mrs Catherine Koch, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, initialled ne varietur by the Proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "CSI Europe S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 2, Place de Paris, L-2314 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 195987, incorporated pursuant to a notarial deed dated 13 March 2015, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1371 of 29 May 2015

The appearing party representing the whole corporate capital then took the following resolutions.

First resolution

The sole shareholder resolves to change the financial year of the Company so that from now on it will begin on the first day of April and end on the last day of March of the following year.

The shareholder at the same time acknowledges, that the financial year which has begun on January 1, 2016 will end on March 31, 2016.

Second resolution

The sole shareholder resolves to change article 15 of the articles of incorporation in order to reflect the change of the financial year as follows.

Art. 15. "The Company's year starts on the first of April and ends on the thirty first of March of the following year."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille seize, le dix-huit février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg).

A COMPARU.

Cale Street Investments LP, un limited partnership ayant son siège social au 26, New Street, St Helier, Jersey, JE2 3RA, immatriculée sous le numéro 1829

Ici représenté par Madame Catherine Koch, avec adresse professionnelle au 2, Place de Paris, L-2314 Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, est l'associé unique de «CSI Europe S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, Place de Paris, L-2314 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 195987, constituée suivant acte notarié en date 13 mars 2015 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1371 du 29 mai 2015.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes.

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'année sociale de la Société afin qu'à l'avenir l'année sociale commence le premier jour du mois d'avril et finit le dernier jour du mois de mars de l'année suivante.

L'associé constate en même temps, que l'année sociale qui a débuté le 1^{er} janvier 2016 se terminera le 31 mars 2016

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 15 des statuts, afin de refléter le changement de l'année sociale comme suit.

Art. 15. «L'exercice social commence le premier avril de chaque année et se termine le trente-et-un mars de l'année suivante.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. KOCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 février 2016. Relation. EAC/2016/4320. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2016077809/70.

(160043510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

Blackwood Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 130.945.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 13 novembre 2015 que:

1. L'assemblée accepte la démission de la société Fiduciaire Mevea Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 45, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.455, en tant que commissaire aux comptes;

2. L'assemblée décide de pourvoir à son remplacement en appelant la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.A.R.L., ayant son siège social au 47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33.849.

Ce mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2021.

Luxembourg, le 22 mars 2016.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2016082536/20.

(160049845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.